

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 15 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mrs Chades, Conduché, Pernet et Puravet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 6

**Date de convocation :** 11/09/2023

**Date d'affichage :** 11/09/2023

**- Convention Territoriale Globale : signature d'un premier avenant**

M. Deschamps rappelle que, dans sa séance du 26 mars 2021, le Conseil Municipal avait approuvé la convention proposée par la Com'Com, en partenariat avec la CAF, en vue de développer un projet commun de maintien de services aux familles du territoire (MAM, crèches, accueils de loisirs,...).

Ce document arrivant prochainement à terme, le Comité de Pilotage a voté une prolongation d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, et attend désormais l'approbation de chaque commune membre.

Vote : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1.

**- Création de postes**

> *Adjoint technique territorial*

M. Claisse explique que M. Goncalves Ribeiro, embauché par la commune depuis avril dernier en tant que contractuel remplaçant de M. Accolas, donne entière satisfaction : ponctualité, prise d'initiatives, rapidité d'exécution,...

M. Deschamps confirme que les résultats sont visibles et qu'une grande partie de la population a constaté du changement. Il explique cependant que tant que M. Accolas, désormais placé en congé de longue durée, ne sera pas radié des effectifs, il sera impossible de titulariser M. Goncalves Ribeiro sur ce poste, ce qui signifie qu'il ne bénéficiera d'aucune perspective d'évolution de carrière et qu'il restera dans une situation précaire durant encore quelques années.

M. Deschamps propose donc au Conseil Municipal de créer un nouveau poste d'Adjoint technique territorial à temps plein et de le supprimer dès la radiation de M. Accolas ; le risque en effet que ce dernier revienne travailler semble minime.

M. Claisse précise que c'est le Conseil Municipal qui crée le poste mais que l'agent est nommé par arrêté du Maire. Il rappelle qu'une bonne partie du matériel a déjà été renouvelée et que dernier est prêt à en acheter d'autre, si besoin, pour que l'employé travaille dans d'excellentes conditions car il rappelle tout de même que c'est déjà le quatrième agent qui passe depuis 2015.

M. Goncalves Ribeiro pourrait ainsi, grâce à la procédure de stagiairisation, être titulaire d'ici un an.

Vote : l'ensemble du Conseil accepte à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint technique territorial.

> *Agent recenseur*

M. Deschamps explique que le dernier recensement de la population a eu lieu en 2018 et que le prochain se tiendra en début d'année 2024. Ces enquêtes se déroulent, en principe, tous les cinq ans mais la pandémie de Covid a fait prendre un an de retard sur tout le territoire national.

La préparation de cette campagne nécessite de recruter un agent recenseur et de nommer un coordonnateur communal. Les fonctions d'agent recenseur étaient jusqu'à présent occupées par un agent communal mais il semble qu'aucun n'ait désormais le temps de les accomplir. C'est pourquoi, la création d'un poste pour un recrutement en externe est indispensable. Plusieurs façons de le rémunérer s'offrent à la commune :

- en tant que contractuel, sur la base de la grille indiciaire de la fonction publique
- en tant que vacataire, sur la base d'un forfait brut par journée ou d'une rémunération par feuille de logement et bulletins individuels remplis

Cette dernière option est la plus facile à évaluer et pourrait également constituer une excellente motivation pour l'agent recenseur. M. Deschamps précise que 266 feuilles de logement et 401 bulletins individuels ont été complétés lors du dernier recensement. Il propose alors la rémunération suivante :

- 1 € par feuille de logement
- 2 € par bulletin individuel
- remboursement des frais kilométriques selon le barème en vigueur lors des déplacements jusqu'aux séances de formation

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créer, dans les conditions évoquées, un poste d'agent recenseur.

> *tableau des effectifs*

M. Deschamps indique que ces créations de postes entraînent inévitablement une modification du tableau des effectifs :

<i>Postes</i>	<i>Nombre d'agents</i>	<i>Temps hebdo</i>
Adjoint technique titulaire	3	35/35 heures
Adjoint technique titulaire	1	8/35 heures
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe titulaire	1	28/35 heures
Agent recenseur vacataire	1	-
Adjoint d'animation contractuel	1	32/35 heures

Vote : l'ensemble des membres présents approuve la mise à jour de ce tableau.

**- Admission en non-valeurs**

M. Deschamps fait part d'un nouvel effacement de dettes de la part de la Commission de Surendettement en faveur d'un habitant de la commune.

La Comptable Publique demande alors au Conseil Municipal de constater l'irrécouvrabilité de la dette (243,19 € de redevance assainissement) et de l'inscrire en non-valeurs.

Vote : le Conseil accepte à l'unanimité.

M. Deschamps rappelle que le transfert d'assainissement au SIVOM de Gannat réduira considérablement la liste de ces impayés.

### **- Location du gîte et de la salle des fêtes**

M. Deschamps commence par annoncer le chiffre d'affaires exceptionnel qu'ont réalisé ces deux biens à ce jour : déjà plus 26 000 € contre 19 141 € en fin d'année 2022, année déjà record.

Seul bémol, la persistance de certains locataires du gîte à causer des troubles dans le voisinage malgré les indications affichées dans les lieux et la clause inscrite dans leur contrat de location. Beaucoup de conseillers se demandent alors ce qu'il serait possible de faire pour éviter cela.

M. Deschamps suggère de voter un forfait gîte/salle polyvalente encore plus intéressant (*cf. séance du 22 novembre 2022*) afin d'inciter les fêtards à louer la salle en plus du gîte.

Vote : l'ensemble des conseillers se met d'accord sur une réduction de 50 % du prix initial de la salle et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

M. Deschamps en profite pour parler du projet de rénovation de la salle des fêtes, déjà évoqué dans un précédent conseil. L'objectif serait de la rénover, de créer une réserve pour le mobilier, d'y installer des stores, d'améliorer sa consommation énergétique, de l'équiper en matériel multimédia, d'enjoliver son aspect extérieur,... pour un budget d'environ 200 000 €.

Un architecte, recommandé par une autre commune, a fait une première visite des lieux cette semaine : cette salle lui semble très correcte pour une petite commune comme Lalizolle. Il a cependant pu constater que les murs n'étaient pas isolés et qu'il n'y avait que du simple vitrage sur les menuiseries. La pose de panneaux photovoltaïques est à étudier et une couche d'isolation supplémentaire pourrait être envisagée dans les combles.

L'architecte démarrera l'opération par la réalisation de plans car ces documents n'existent pas et lui sont indispensables pour travailler sur le projet. Ses premières idées sont les suivantes : création d'une extension sur la façade Sud et pose d'une pergola en bois dans la continuité de cette dernière.

Mme Kahane rappelle le problème électrique que le Comité des Fêtes avait rencontré lors de sa soirée paëlla : la cuisine et la salle étant raccordés au même endroit, il lui était impossible de brancher plusieurs éléments sans que le système ne disjoncte. M. Deschamps en prend bonne note et en fera part au maître d'œuvre.

M. Claisse ajoute également que l'installation d'un éclairage extérieur serait très pratique pour regagner sa voiture en pleine nuit.

M. Pesson demande si des travaux sont prévus au niveau des sanitaires. D'après l'architecte, seul un sas manquerait dans l'un des WC, soit une simple porte à rajouter.

M. Deschamps propose de créer une commission temporaire pour que chaque membre puisse apporter ses idées et suivre les travaux de près. Mrs Claisse, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mme Kahane sont candidats. M. Conduché a également fait connaître son intérêt pour en faire partie.

Vote : le Conseil Municipal accepte ces candidatures à l'unanimité.

### **- Avenir du local de l'épicerie**

L'ensemble des élus est d'accord pour abandonner toute activité d'épicerie et arrêter, par la même occasion, de mettre des gérants en difficulté financière. Malgré tout, M. Deschamps rappelle que la non utilisation de ce local représente des frais pour la commune (électricité, taxe d'ordures ménagères, abonnement à l'eau,...).

La piste de la réhabilitation en logement ou en extension du gîte semble très compliquée car ce type d'opération a un coût énorme et n'est pas subventionné.

Mme Kahane demande si un projet de micro crèche ne pourrait pas être étudié. Cette idée semble, pour M. Deschamps, être un peu utopique par rapport à la taille de la commune.

Il annonce qu'un contact avec une maroquinière à la recherche d'un local du même type que celui de l'épicerie a été établi. Une visite est programmée d'ici quelques jours et devrait lui permettre de donner suite ou non. Si tel n'est pas le cas, le Conseil Municipal est d'accord pour qu'une annonce soit postée pour la location d'un « local commercial » s'adressant à n'importe quel type d'artisan ou de commerçant.

M. Desfarges indique qu'une estimation du matériel de froid devra être réalisée pour pouvoir le vendre et débarrasser le local.

M. Deschamps aimerait alors qu'un prix lui soit communiqué pour connaître le montant du loyer qu'il devra annoncer aux futurs candidats. M. Desfarges demande au préalable le montant annuel des frais que représente l'entretien du bâtiment : M. Deschamps l'estime aux environs de 500 €.

Mme Kahane propose alors un loyer compris entre 80 et 100 €. M. Pesson et le reste du Conseil est d'accord pour 100 €. M. Deschamps explique qu'une délibération devra être prise si le professionnel est intéressé.

### **- Énergies renouvelables : recensement des zones d'accélération**

M. Deschamps rend compte de la réunion à laquelle il a récemment assisté pour le développement des énergies renouvelables dans l'Allier. L'Etat fait accélérer les choses et souhaiterait que chaque commune recense, avant le 31 décembre prochain, l'ensemble des zones de son territoire susceptibles d'accueillir un projet éolien et/ou solaire. L'objectif étant aussi d'accentuer la solidarité entre les communes.

M. Desfarges demande si, pour ce travail, l'avis des propriétaires des parcelles concernées compte. M. Deschamps répond que les propriétaires ne sont pas consultés à ce stade de l'opération.

M. Pesson aimerait savoir quant à lui s'il s'agit d'un travail concentré uniquement sur le territoire communal. M. Deschamps répond que oui car seuls les élus des communes connaissent réellement le terrain, en tout cas mieux que ceux de la Communauté de Communes.

Les principales difficultés rencontrées au sein du département de l'Allier sont qu'ils n'existent que seulement 27 postes sources debranchement et que c'est un territoire particulièrement hostile à l'accueil de projets éoliens.

M. Deschamps n'a pas manqué de faire remarquer, lors de cette réunion, que les retombées fiscales, pour les communes, n'étaient pas à la hauteur des difficultés rencontrées et de l'effort demandé.

Il explique aussi que le Conseil Municipal devra émettre des propositions de zones à forte potentialité et que celles-ci devront être ensuite soumises à la population.

M. Desfarges se demande pourquoi il est nécessaire de faire un tel travail si un projet solaire est déjà en cours sur la commune. Mme Kahane s'interroge quant à elle sur la capacité des élus à déterminer les zones.

L'Etat ayant mis pendant des années le nucléaire en sommeil et se trouvant être l'Etat Européen le plus en retard par rapport aux objectifs en matière d'énergies renouvelables, M. Deschamps précise que la

Préfecture est désormais amenée à accélérer les projets. Il suggère, pour ce travail, de créer une commission communale : M. Claisse met en garde les plus jeunes sur l'enjeu de ces opérations pour leur avenir. Mrs Claisse, Deschamps, Desfarges, Mmes Chiron et Kahane sont candidats. M. Conduché a également fait connaître son intérêt pour en faire partie.

Vote : le Conseil Municipal accepte ces candidatures à l'unanimité.

### **- Travaux en cours**

Mrs Claisse et Deschamps indiquent que le contentieux pour l'éclairage du parvis de l'église est toujours en cours. Ils ont récemment reçu l'architecte, l'électricien et le paysagiste pour confronter chacune des parties face à ce dysfonctionnement et tenter de trouver une solution. Bien que l'architecte soit le principal responsable, l'origine de la malfaçon n'est pas facile à distinguer et chacun se renvoie la responsabilité. M. Claisse a alors proposé aux entreprises de revenir pour dégager les projecteurs et réaliser des tests. M. Deschamps précise qu'une garantie d'environ 2 000 € a été retenue contre l'entreprise Delestre jusqu'à ce que le problème soit résolu.

Sur place, des soucis avec le goutte à goutte se sont également révélés suite au tarissement de la source sur laquelle il était branché. M. Claisse tient à préciser que ce sont les paysagistes, en tant que spécialistes, qui ont préconisé de brancher l'installation et qu'ainsi ils devraient maintenant en assumer les conséquences. M. Desfarges demande s'il n'est pas envisageable de la raccorder à un compteur d'eau potable. M. Deschamps répond que, dans un premier temps, il préfère attendre que les professionnels trouvent eux-mêmes une solution.

Quant aux travaux de voirie, M. Deschamps rappelle que sur les trois chemins chiffrés par la société Colas, le Conseil Municipal n'en avait retenu que deux pour le budget 2023 et pour la demande de subvention au Département (*cf. séance du 3 février 2023*). Or, le devis a été remis, par mégarde, dans sa totalité au chef de chantier et l'entreprise a, par conséquent, exécuté l'ensemble des travaux. Après avoir expliqué cette erreur au responsable du Département, celui-ci a donné son accord pour reporté l'aide au chemin supplémentaire sur l'exercice 2024.

M. Deschamps indique enfin qu'il reste encore à ce jour à réaliser le remplacement des menuiseries du logement de la Poste et l'enherbement du cimetière. L'incident de cet été, durant lequel son entretien a pris beaucoup de retard, a conforté l'idée de mener à bien ce projet. L'entreprise viendra alors avant la Toussaint pour le nettoyer et, après, pour semer le gazon.

### **- Personnel communal**

M. Deschamps souhaiterait fait part au Conseil Municipal des mauvaises surprises qu'a rencontrées la commune avec la situation des adjoints techniques. Le titulaire, initialement placé en longue maladie (1 année de rémunération à plein traitement puis 2 à demi) a finalement été reclassé, en juillet dernier, en congé longue durée (3 années à plein traitement puis 2 à demi-traitement).

Quant à l'agent qui l'a remplacé de septembre 2022 à mars 2023, son inscription à Pôle Emploi, à l'issue de son contrat, lui a permis de bénéficier d'indemnités de chômage que doit malheureusement prendre en charge la commune, dernier employeur à l'avoir embauché le plus longtemps. M. Desfarges soumet l'idée de faire contrôler cette personne sur ses démarches de recherche d'emploi.

### **- Questions diverses**

> *pose d'une statue*

M. Deschamps annonce que la statue promise par Mrs Colas et Testa est achevée et qu'elle sera prochainement installée devant la mairie.

M. Claisse refait part de son inquiétude sur le risque encourut si un enfant venait à grimper dessus et aimerait que ses préconisations ne soient pas prises à la légère.

> *vente d'un terrain communal*

M. Deschamps indique que la vente du terrain évoquée lors du dernier Conseil Municipal est pour l'instant compromise pour des raisons de santé du potentiel acquéreur.

> *problèmes divers avec la population*

M. Deschamps dénonce les problèmes récurrents qu'il rencontre avec la population. Par exemple, durant l'été : altercation avec un habitant en colère, chardons pas fauchés, branches qui gênent le passage dans les chemins, querelles de voisinage, ... Mme Kahane en profite pour rajouter que le hameau de Chalouze est encore régulièrement envahi par les fumées du haras.

> *projet de film*

La commune d'Ebreuil vient de tourner un film avec la société Y'avanti et cette dernière souhaiterait réaliser la même chose avec plusieurs petites communes en même temps (Nades, Sussat, Chouvigny, Lalizolle, Vicq...). En effet, grâce au Fonds Leader, ce type de projet qui représente un coût important (environ 100 000 €) n'est possible que s'il est réalisé en commun.

M. Deschamps invite les conseillers à visionner sur Internet les différentes vidéos réalisées par Christopher Tourneur pour se faire une première idée.

> *assemblée générale du Comité des Fêtes*

Mme Kahane, présidente du Comité des Fêtes, indique que l'assemblée générale, permettant entre autre de renouveler le bureau, se tiendra le 22 septembre prochain en mairie.

Elle tient à rappeler que cette association a été créée dans l'intérêt du village et qu'il est encore regrettable de constater que peu de Lalizollois participe, ne serait-ce qu'en tant que visiteurs/spectateurs.

Elle comprend que tout le monde ne soit pas emballé à l'idée de faire partie du bureau mais l'équipe ne peut, en tout cas, pas se contenter de trois personnes pour organiser des manifestations. Un bon nombre de bénévoles serait alors le bienvenue et permettrait, en plus, de répartir au mieux les tâches afin que ce ne soit pas toujours la même personne qui s'occupe de tout.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.